



Communiqué de presse

Paris, le 13 janvier 2023

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a renouvelé par tiers sa Commission consultative Climat et Finance Durable (CCFD) en décembre 2022

Cette commission est placée sous la présidence de Mme Anne LE LORIER, membre du Collège de l'ACPR, qui succède à M. Patrick de CAMBOURG, nommé président du conseil de l'EFRAG.

Cette commission consultative est composée de représentants d'entreprises supervisées par l'ACPR ou de leurs fédérations professionnelles, du monde académique et de représentants choisis parmi les associations ou cercles de réflexion actifs dans le domaine couvert par la Commission consultative.

Ses membres sont nommés, *intuitu personae*, pour une durée renouvelable de trois ans. La Commission Climat et finance durable a pour mission principale d'éclairer l'ACPR sur la façon de prendre en compte des objectifs de finance durable et l'évaluation des engagements pris par les intermédiaires financiers relevant de son champ de compétence.

Dans ce contexte, elle veille à promouvoir un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes de la Place. La Commission contribue aux travaux réalisés par l'ACPR, en collaboration avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), sur le suivi et l'évaluation des engagements des entités de la place financière en matière de climat et de finance durable.

La Commission consultative climat et finance durable de l'ACPR est composée de :

- Présidente : Mme Anne LE LORIER, membre du Collège de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- Vice-présidente : Mme Patricia CRIFO, membre du Collège de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et Professeure à l'École Polytechnique ;
- Madame Anna CRET, Directrice scientifique de la Chaire Économie du Gaz Naturel (Université Paris-Dauphine, École des Mines, IFPEN, Toulouse School of Economics) ; Directrice scientifique de la Chaire Économie du Climat (Université Paris-Dauphine) ;
- Monsieur Ulrich HEGE, Professeur à la l'École d'Économie de Toulouse ;
- Monsieur David ZERBIB, Professeur à l'École des Hautes Études Commerciales (EDHEC) ;
- Madame Karen DEGOUVE, Directrice Finance Durable à la Fédération des Banques Françaises ;
- Madame Adrienne HOREL-PAGES, Directrice de l'Engagement citoyen, La Banque Postale ;
- Madame Marie-Lore AKA, Responsable RISK ESG, BNP PARIBAS ;
- Monsieur Mikaël PREBET, Responsable Risques Environnementaux du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S. A. ;

- Madame Christine TARRAL, Directeur référent technique Finance et Investissements, France Assureurs ;
- Madame Dora ELMRI, Affaires publiques, Groupe AXA ;
- Madame Stéphanie GOUJON, Directrice de l'Empreinte Mutualiste - Comité de Direction Générale, Groupe VyV ;
- Monsieur Jean-François COPPENOLLE, Responsable des investissements durables, Direction des investissements, Groupe ABEILLE ASSURANCES ;
- Monsieur Antoine de SALINS, Directeur associé, I-Care ;
- Madame Nathalie BORGEAUD, Lead, Financial Markets Engagement, TNFD ;
- Madame Anuschka HILKE, Directrice du Programme Institutions Financières, I4CE ;
- Monsieur Antoine PUGLIESE, Expert Finance durable du WWF-France, WWF ;
- Monsieur Michel CARDONA, personnalité qualifiée.

Et de représentants des institutions membres de droit :

- Banque de France : Madame Emmanuelle ASSOUAN, Directrice Générale de la Stabilité Financière et des Opérations ;
- Commission des sanctions de l'ACPR : Monsieur Thierry PHILIPPONNAT, Chef économiste à Finance Watch, membre du conseil de reporting de durabilité de l'EFRAG ;
- Direction Générale du Trésor du Ministère de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : Madame Margaud SAUVAGET, Adjointe au chef de bureau finance durable / Monsieur Arthur CAMPREDON, Adjoint au chef de bureau finance durable ;
- Autorité des marchés financiers : Monsieur Viet-Linh NGUYEN, Chef de l'Unité Stratégie et Finance durable et Secrétaire de la Commission climat et finance durable de l'AMF.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76